

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
 Florian Wünsche
 Monica Suarez de Puga

Maire
Conseiller administratif
Conseillère administrative

Monsieur Frédéric Piguet

Président du Conseil municipal

Mesdames Bersier Julie
 Kolly Thalia
 Mancini Françoise
 Moro Virginie

Munier Alexandra
N'Guessan Pélagie
Raiola Laurence
Roy Lola

Messieurs

Annen Sebastien
Bickel Pierre
Bösch Gaspard
Bourqui Alexandre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Iria Daniel
Knörr Stephen

Loureiro Daniel
Megally Andrew
Pidoux Fabrice
Rastello Adrien
Riat Jean-Bernard
Saudan Guy
Thomas Sébastien
Ventouras Thierry

Excusé(e)s Cauvin Francesca
 Chanavat Fabienne

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 17 juin 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Traitement de la pétition « Pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex »(C-25-07)
6. Cession à la Ville de Thônex de la sous-parcelle DP 5731B de Thônex et constitution de servitude de passage public grevant la parcelle 3801 de Thônex (DA 25-05)
7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'050.- destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale (DA 25-07)
8. Désignation des membres du Conseil de fondation de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2030 (C 25-05)
9. Désignation des membres de la Fondation pour le logement de la Commune de Thônex pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 (C 25-06)
10. Motion du Centre-VL-HP « Pour la création de WC publics à proximité des bâtiments communaux, parcs et des places publiques »
11. Propositions du Conseil administratif
12. Questions écrites
13. Propositions individuelles
14. Divers

M. Piguet, ci-après « le Président », ouvre la séance à 20h02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public présent. Il salue les magistrats et les membres de l'administration communale. Mmes Cauvin et Chanavat sont excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025

- **Par 26 voix pour, soit à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 est approuvé.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Courrier reçu

Le Président indique qu'une lettre de Mme Berta Lourenço Borda d'Agua, intitulée « Préoccupations concernant le Centre sportif Sous Moulin », a été envoyée aux présidents des Conseils municipaux des Trois-Chêne. Le bureau a accepté qu'il en soit fait lecture en plénière :

Concerne : Préoccupations concernant le Centre sportif Sous Moulin

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents des Conseils municipaux de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex,

Nous tenons à vous faire part de nos vives préoccupations concernant la situation actuelle du Centre sportif Sous Moulin. Ce lieu, essentiel à la vie sportive, aux loisirs et à la cohésion sociale de nos trois communes, fait face à des difficultés qui nous inquiètent profondément en tant qu'usagers réguliers.

Tout d'abord, la fermeture prolongée du restaurant des 3-Communes, depuis plus d'un an, nous prive d'un espace de restauration et de convivialité indispensable. Nous sommes nombreuses et nombreux à fréquenter le CSSM, souvent plusieurs fois par semaine, et l'absence de solution durable pour pallier cette fermeture pèse sur la qualité de notre accueil et sur la dynamique collective qui fait la richesse de ce site.

Ensuite, l'accident survenu le 14 septembre 2024 a marqué toute notre communauté. La condamnation persistante de la porte principale d'accès à la salle omnisports, plus d'un an après les faits, reste pour nous incompréhensible et inacceptable. Cette situation, en plus d'être un rappel douloureux pour les familles et les membres du club sportif touchés, entrave notre accès et notre sécurité. Nous attendons une résolution rapide, dans le respect des personnes concernées et de la dignité de tous les usagers.

Face à ces dysfonctionnements, nous sollicitons de votre part des explications claires et publiques sur les raisons de la fermeture du restaurant, ainsi que sur les perspectives de sa réouverture. Nous souhaitons également connaître le calendrier précis pour la remise en état de la porte d'accès à la salle omnisports, afin que cette situation ne se prolonge pas au-delà du raisonnable.

Enfin, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir donner lecture in extenso de cette lettre lors de vos prochaines séances plénières respectives. Il nous semble en effet primordial que l'ensemble de la population des Trois Chêne soit informé des démarches engagées pour

répondre à ces préoccupations, et que soit dissipé tout sentiment d'immobilisme ou de délaissement.

Nous restons convaincus que votre engagement en faveur du bien commun saura apporter des réponses rapides et adaptées. Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées

Le Président mentionne que des réponses à cette lettre seront données par le Conseil administratif dans la suite de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Voyage du Conseil municipal

Le Président annonce ensuite que le voyage du Conseil municipal est prévu le week-end du 25 et du 26 avril 2026. Un certain nombre de conseillers ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas garantir leur venue pour des raisons professionnelles. Le Président les invite à discuter avec lui à la fin de la présente séance sur la probabilité qu'ils puissent participer à ce voyage ou non, afin d'avoir une meilleure vision du nombre de participants. Les inscriptions définitives se feront courant février.

3. Communications du Conseil administratif

M. Bruno da Silva, Maire

Présidence de l'Association des communes genevoises (ACG)

Le conseiller administratif de Vernier, M. Martin Staub, a été élu samedi dernier à la présidence de l'ACG pour les deux prochaines années. La commune de Thônex se réjouit de collaborer avec lui à la défense des intérêts des communes.

Jumelage avec Graveson

M. da Silva remercie le comité des fêtes et tous les membres du Conseil municipal qui ont participé, les 20 et 21 septembre dernier, au week-end qui s'est déroulé pour honorer l'invitation de la commune de Graveson, laquelle souhaitait une présentation des nouveaux élus. Ce fut l'occasion pour les deux communes de renouveler leur engagement en faveur de ce jumelage, qui a maintenant plus de 50 ans et qu'il s'agit à bien des égards de réinventer pour qu'il puisse perdurer.

Bilan des animations estivales

Les animations estivales ont été extrêmement riches et le bilan est particulièrement positif. Cette programmation, qui en était à sa troisième édition, s'est véritablement ancrée dans le paysage des manifestations communales. Malheureusement, une semaine d'activités presque entière a dû être drastiquement revue à baisse, en raison de la canicule. En effet, certaines activités n'étaient pas réalisables sous les températures caniculaires qu'il a fallu affronter durant une partie de l'été. **M. da Silva** et le service des manifestations mèneront une réflexion sur des événements plus réactifs ou plus agiles, sachant qu'à l'avenir, les étés risquent bien de ressembler de plus en plus souvent à cet été 2025.

Police municipale

Un nouveau concept de sécurité de proximité opérationnelle a été signé avec la police cantonale. Cette convention, qui vise à renforcer la collaboration entre la police municipale de Thônex et la police cantonale, porte sur deux axes essentiels : lutter contre toute forme de violence dans les espaces publics et faire respecter les règles liées à la sécurité et à la mobilité. **M. da Silva** ne cache pas une certaine déception, au vu de l'ambition de la commune de Thônex d'inscrire d'autres axes prioritaires dans la convention, notamment la lutte contre le deal de rue ou, tout simplement, le renforcement des effectifs de police cantonale sur la région. Cependant, cette collaboration accrue est un premier pas dans la bonne direction, en espérant qu'elle ne suive pas les mêmes travers que d'autres conventions passées, qui se sont révélées être des usines à gaz administratives plutôt que des outils de pilotage efficaces sur le terrain.

Mme Monica Suarez de Puga, Conseillère administrative

Réponses au courrier relatif aux préoccupations concernant le centre sportif de Sous-Moulin

Les sujets étant traités au sein du Conseil intercommunal du centre sportif de Sous-Moulin (CSSM), les membres du Conseil municipal qui souhaitent des détails plus approfondis sont invités à s'adresser à leurs délégués au Conseil intercommunal. Néanmoins, quelques informations peuvent être données ce soir.

S'agissant du restaurant du CSSM, le sujet a été pris à cœur dès le départ. Un professionnel a été mandaté pour effectuer des recherches afin de trouver un repreneur. En raison de la situation actuellement très compliquée dans le secteur de la restauration, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée. Le mandat a été résilié et le bureau du Conseil intercommunal, avec le directeur du CSSM, s'est saisi du sujet. Une solution est à bout touchant – il y a même plusieurs candidats. Les membres du bureau du Conseil intercommunal ont déployé d'importants efforts ces derniers temps. Le cahier des charges a été revu, de même que les loyers. Toutes les conditions ont été mises en place pour trouver rapidement un repreneur, étant précisé qu'il ne s'agissait pas non plus de rouvrir le restaurant à n'importe quel prix, afin d'éviter le risque d'une nouvelle fermeture si la reprise se passait mal. Le Conseil administratif a bon espoir que le problème sera résolu d'ici la fin de l'année et qu'un repreneur sera trouvé pour le restaurant du centre sportif de Sous-Moulin.

Concernant le sas d'entrée, les autorisations de travaux ont été délivrées. Il était important de revoir le concept de la porte d'entrée, au regard de plusieurs exigences. Finalement, l'accès a été repensé. Les travaux vont prochainement commencer et seront terminés en principe pour la mi-novembre.

M. Florian Wünsche, Conseiller administratif

Urban plogging

La 7^{ème} édition de l'*urban plogging* s'est déroulée dimanche 21 septembre dernier. Pour rappel, le concept consiste en une activité sportive – même si la course n'est pas obligatoire – à travers la commune afin de récolter un maximum de déchets. Comme chaque année, le succès a été au rendez-vous. De nombreuses familles ont participé à cet événement, ce qui a aussi permis de faire de la sensibilisation auprès des plus jeunes. Lors de cette manifestation, qui a clos la semaine de valorisation des déchets, environ 10'000 mégots ont été récoltés en une petite matinée, 30 kg de verre, 10 kg de PET et environ 50 kg d'ordures ménagères.

Malgré le travail remarquable réalisé tous les jours par la voirie, il reste toujours de petits endroits où viennent se cacher certains déchets. Les enfants le prennent comme un jeu, mais c'est l'occasion de leur rappeler que ces déchets n'ont rien à faire dans l'espace public. Les quantités récoltées que **M. Wünsche** a citées sont bien sûr malheureuses et il espère qu'elles diminueront à chaque nouvelle édition, mais il donne d'ores et déjà rendez-vous aux membres du Conseil municipal pour l'année prochaine, à la fin de la semaine de valorisation des déchets, pour participer à l'*urban plogging*, avec ou sans enfants.

Mise à disposition de salles pour les caucus

À la suite d'une demande formulée lors d'un précédent Conseil municipal, une solution a été trouvée pour mettre à disposition gratuitement, de façon équitable, des salles pour les caucus des partis représentés au Conseil municipal, afin qu'ils puissent préparer la séance plénière suivante. Quatre salles seront à disposition, les jeudis soir précédents les conseils municipaux. Les groupes pourront venir jusqu'à 48 heures à l'avance au guichet communal afin de récupérer la clé de l'une des quatre salles à disposition, sur le principe du premier arrivé, premier servi. Les quatre salles à disposition sont les suivantes :

- Restaurant scolaire annexe Adrien-Jeandin,
- Salle Pfösi,
- Salle polyvalente de l'école Belle-Terre,
- Salle du Conseil municipal

Séances de commission ouvertes à l'ensemble du Conseil municipal

Au mois d'octobre et novembre prochains, deux visites sont prévues en amont des séances respectivement de la commission grands projets et de la commission espaces publics. Au vu du tout récent renouvellement partiel du Conseil municipal, il a été jugé pertinent d'ouvrir ces visites à l'ensemble des élus. Pour la commission grands projets, une visite de Belle-Terre aura lieu le 14 octobre entre 17h30 et 18h15 environ, en présence de Mathilde Parisi, urbaniste de la commune, et Jorge Balladares, du Comptoir immobilier. Ce sera l'occasion de visiter la partie de Belle-Terre qui a d'ores et déjà été développée et de se projeter dans l'étape 2 à venir. Quant à la commission espaces publics, elle visitera le cimetière le 13 novembre à 17h30 (rendez-vous à l'entrée du cimetière). La visite est donc ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, qui pourra se rendre compte des travaux qui ont été entrepris (plantation de nombreux arbres, réfection des chemins, etc.).

4. Rapports des commissions

- **M. F. Piguet, président de la commission Grands Projets**

La séance du 19 août 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Le grand projet Belle-Terre
2. Belle-Terre étape 1
3. Belle-Terre étape 2
4. Communication et participation
5. Divers

M. Piguet mentionne que la commission Grands Projets a eu lieu le 19 août 2025 et a eu pour sujet la présentation de la première partie de la réalisation urbanistique de Belle-Terre, ainsi que le bilan à en tirer et le retour des habitants. La seconde étape de Belle-Terre, telle qu'elle sera construite dans les années à venir, a ensuite été présentée à la commission. Les invités étaient Mme Anne Vuichard, de l'office de l'urbanisme, M. Yves Aknin, de Batima, M. Yannos Ioannides et M. Jorge Balladares, du Comptoir immobilier. La commission était appuyée par les trois conseillers administratifs, Mme Mathilde Parisi, urbaniste de la commune, et M. François Fortuna, secrétaire général adjoint. Les invités ont tour à tour présenté le projet et répondu aux questions. Aucune décision n'a été prise, si ce n'est qu'il a été demandé de mettre rapidement en ligne le document du plan localisé de quartier, document dont la taille est considérable. Il est en ligne depuis hier, ce qui permet d'ores et déjà aux commissaires de réserver le temps de cerveau nécessaire à son examen avant la séance du 14 octobre. Cette séance préparera le préavis sur lequel se prononcera le Conseil municipal. Enfin, dans les points divers, la liste des membres de la commission a été clarifiée à la satisfaction de tous.

- **Mme L. Roy, présidente de la commission sports**

La séance du 2 septembre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Règlement de la piscine de Thônex
2. Infrastructures de la piscine de Thônex et travaux d'entretien
3. Baisse des subventions Jeunesse et Sport
4. Divers

Mme Roy indique que la commission sports s'est réunie le 2 septembre dernier. Tous les commissaires étaient présents, ainsi que Mme Suarez de Puga, Conseillère administrative, M. Fortuna, secrétaire général adjoint, et Mme Aranda, responsable de la piscine de Thônex. La commission a abordé plusieurs points, dont le règlement de la piscine de Thônex. À l'unanimité, elle a donné le mandat au Conseil administratif de revenir avec une nouvelle formulation concernant ce règlement, pour sa prochaine séance. La commission a également discuté des infrastructures de la piscine et des travaux d'entretien (aucun vote n'a eu lieu). De plus, elle a discuté de la baisse des subventions de la part de Jeunesse et sports et du programme des sports de la Confédération. À l'unanimité, les commissaires ont demandé à recevoir l'estimation des montants imputés à la commune. Dans les divers, un rappel a été fait sur le projet du *pump track*, pour savoir ce qu'il en advenait.

- **Mme V. Moro, présidente de la commission sécurité**

La séance du 9 septembre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Plan d'intentions 2025-2030
2. Projet d'acquisition d'un nouveau véhicule de remplacement
3. Divers

Mme Moro relate que, lors de sa séance du 9 septembre 2025, la commission sécurité a traité des différents points à l'ordre du jour en présence de M. Bruno da Silva, Conseiller administratif.

Accompagné de M. Quinodoz de la police municipale, le Conseiller administratif a présenté le plan d'intentions 2025-2030 afin de faire part notamment des actions de la police municipale de Thônex, des besoins actuels et futurs et des évolutions à venir. En parallèle, le projet d'acquisition d'un nouveau véhicule de remplacement pour la police municipale a été présenté en commission et discuté. Un vote de principe a eu lieu pour cet achat. La commission sécurité s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'achat d'un véhicule de remplacement pour la police municipale. Dans les divers, le Conseiller administratif a indiqué qu'un appel d'offres avait été lancé s'agissant du remplacement du tonne-pompe pour les sapeurs-pompiers volontaires de Thônex, après évaluation et chiffrage des réparations qui auraient sinon dû être refaites. La séance a été levée à 20h27.

- **M. F. Boux de Casson, président de la commission culture et jumelage**

La séance du 16 septembre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Etat des lieux du Service de la culture et des manifestations
2. Espace culturel Bois-des-Arts – développement de la future saison culturelle
3. Divers

M. Boux de Casson indique que la commission s'est réunie le 16 septembre 2025 en présence de M. Bruno da Silva, conseiller administratif. Mme Jennifer Herger, cheffe du service de la culture et des manifestations, a présenté les missions et activités de son service.

Elle a ensuite exposé les enjeux liés à la future saison culturelle, en lien avec la salle du Bois-des-Arts. Il n'y a pas eu de vote.

- **M. G. Saudan, président de la commission finances**

La séance du 18 septembre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 77'000.- destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale (DA 25-07)
2. Divers

M. Saudan mentionne que la commission finances du 18 septembre 2025 s'est déroulée en présence de Mme Suarez de Puga, conseillère administrative, de M. da Silva, conseiller administratif, et de M. Giroud, service des finances. La cheffe de service Hélène Stora était excusée. Le procès-verbal du 17 avril 2025 a été approuvé par 2 oui et 5 abstentions. Une fois n'est pas coutume, **M. Saudan** s'attarde sur les divers, qui étaient particulièrement intéressants. Il a été demandé une présentation des chiffres actuels et un tableau des investissements, le document explicatif sur le budget, fait par M. Zeder, ainsi qu'un point de situation de la péréquation intercantonale et intercommunale et les conséquences pour Thônex. **M. Saudan** y reviendra au point 7 de l'ordre du jour.

5. Traitement de la pétition « pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex »

À la demande du **Président, M. Thomas** donne lecture de la pétition.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Kolly indique que le groupe Le Centre, Vert'libéraux et Hors-Parti a bien pris connaissance de la pétition intitulée « Pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex ». Puisque la question a récemment fait l'objet d'une discussion en commission sports du 2 septembre 2025, il semble pertinent que cette pétition soit renvoyée à ladite commission. En effet, ce choix permettra de garantir que les préoccupations exprimées soient examinées dans la continuité des réflexions qui sont actuellement menées en commission. Pour ces raisons, le groupe Le Centre, Vert'libéraux et Hors-Parti recommande de voter en faveur du renvoi de la pétition en commission.

M. Knörr donne lecture d'une déclaration pour le groupe UDC :

Avant que nous ne croisions le fer – ou non – sur les différentes interprétations de la Sourate 33 AL AHZAB verset 59 et de la Sourate 24 AN NOUR verset 31, je me dois par honnêteté de vous faire part de mon malaise.

Face à mon expérience, je vous avoue que je suis choqué par ce que je considère comme une instrumentalisation du handicap à la limite du racolage. Le mot est fort, je m'en excuse. Il s'agit d'une réaction épidermique, conséquence de mon vécu. Lorsque, pour des questions physiques ou psychologiques, vous peinez à vous accepter, se cacher derrière un vêtement n'est pas la solution. C'est en tout cas ce qui m'a été conseillé, mais peut-être suis-je un cas unique !

Mais bref, comme disaient la bergère et l'UDC, revenons à nos moutons.

L'énoncé de votre pétition fait référence à plusieurs associations. Pourriez-vous nous expliquer quels ont été leurs apports à cette dernière ?

Par exemple, la « Coordination pour des baignades inclusives » : les moteurs de recherche vous mènent en priorité directement sur le site d'une nébuleuse altermondialiste, ACT.CAMPAX, dont il est difficile de connaître les statuts, les buts, si ce n'est que, moyennant des dons, l'on vous met à disposition une plateforme, en quelque sorte un fil rouge – et l'adjectif « rouge » n'est pas usurpé – pour fabriquer à la chaîne moult pétitions.

En réalité, je vous l'avoue, ma question n'est pas innocente ! Force est de constater que, dans leurs publications, prises de positions, discours, ces associations, par ailleurs hautement respectables et qui, chacune de son côté, font un travail digne d'éloges, répètent les mêmes phrases, expriment la même argumentation en changeant par-ci par-là un complément, un adjectif, la place du verbe.

Alors, pour défendre votre pétition, j'aimerais qu'en quelques mots vous me prouviez que votre énumération de soutiens se complètent, s'additionnent et ne sont pas uniquement des haut-parleurs pavloviens.

M. Loureiro ne répondra pas à M. Knörr puisque, ce soir, il ne s'agit pas de défendre ou non cette pétition, mais plutôt d'entrer en matière. Au sein de l'Alternative, le sujet est clivant. L'Alternative remercie les pétitionnaires et, comme Le Centre, elle trouve pertinent de renvoyer la pétition en commission. Par conséquent, elle propose d'entrer en matière et de traiter la pétition en commission, sans nécessairement en débattre en plénière.

M. Knörr poursuit la déclaration de l'UDC :

Vous ne m'avez pas totalement convaincu. Mais comme je suis un démocrate, je respecte pleinement votre pétition, une action citoyenne. Cependant, j'avoue être désarçonné par des militantes qui un jour renversent un stand UDC qui récolte des signatures pour l'interdiction des minarets, le jour d'après défilent en hommage à Masha Amini puis le surlendemain manifestent contre l'interdiction de la burka pour au final organiser une marche blanche pour leurs sœurs afghanes opprimées par un régime patriarcal moyenâgeux ! Ce n'est plus faire un grand-écart mais de l'écartèlement !

Je constate que la liste des soutiens de la pétition aurait pu mentionner également Google et ChatGPT, puisqu'ils ont participé à la rédaction de la pétition.

Le Christianisme, l'Islam sont des religions de paix et d'amour ; leur livre des messages de tolérance, de fraternité, de respect. Malheureusement, si les écritures sont saintes, leur interprétation est humaine et c'est là tout le problème. Ce soir, nous assistons à ce que nous appelons en politique une manœuvre d'inversion des valeurs. Ce n'est pas en interdisant le burkini qu'on empêche l'inclusivité, c'est ceux qui imposent le burkini qui la rejettent. Dans le Coran, rien n'astreint au port de la burka ou du hijab, et encore moins leur version aquatique, le burkini.

Alors qu'avons-nous exactement avec cette pétition ? La vérité est plus simple, nous observons une gauche rose verte qui se noie (en parlant du burkini, l'image me plaît) habituée à faire payer ses échecs avec l'argent des réussites de la droite, en rupture totale avec son électorat de base, ouvriers, employés, paysans, ce que Georges Marchais appelait la masse laborieuse ! Masse laborieuse qui lui tourne le dos pour nous rejoindre. Une gauche qui doit ramer (celle-là aussi, je l'aime bien) pour se trouver un nouvel électorat et, pour cela, elle ne s'interdit aucune forfaiture et ouvre la boîte de Pandore...heureusement au fond de la boîte reste l'espoir. Par exemple l'espoir que les forces du chaos ne rentreront pas au Conseil d'Etat et que le candidat UDC soit élu. Ou l'espoir de cette réfugiée iranienne qui m'a demandé : « Il faut que l'UDC fasse quelque chose ! Chez moi cela a commencé comme cela. »

En conclusion, l'UDC refuse l'entrée en matière et propose le classement sans suite de la pétition.

M. Loureiro a l'impression que M. Knörr vise un certain parti ce soir, mais l'Alternative n'est pas l'auteur de la pétition. C'est la population qui a fait cette pétition pour la soumettre au Conseil municipal aujourd'hui.

Mme Roy remercie M. Knörr pour ses paroles inventives et imaginées. Cependant, pour rappel, le sujet a déjà été discuté en commission sports. Sauf erreur, M. Knörr est membre de ladite commission et y a droit à la parole. Le sujet étant ouvert en commission, il n'y a pas lieu ici de débattre de la pétition, mais uniquement de savoir si celle-ci est renvoyée en commission ou non.

Puisque la pétition est déjà discutée en commission, **M. Knörr** se demande bien pourquoi la traiter ce soir en plénière en vue d'un renvoi ou non en commission. Par ailleurs, il déduit de l'intervention de M. Loureiro qu'à Thônex, l'Alternative dispose d'un chemin divin qui lui permet de récolter des signatures et que, en claquant simplement les doigts, les signatures arrivent sur des feuilles.

M. da Silva précise que le sujet du règlement de la piscine municipale a été ouvert avant que cette pétition, qui est une démarche *a priori* citoyenne, ne soit déposée. Il s'agit donc de deux processus menés en parallèle, qui n'ont pas la même origine mais qu'il est proposé de faire se retrouver en commission pour pouvoir en débattre.

M. da Silva ajoute que le Conseil municipal traite aujourd'hui d'une pétition parce que des citoyens lui en ont transmis une ; parallèlement, la présidente de la commission sports informe le Conseil municipal que le sujet est déjà ouvert en commission.

M. Bickel relève que la pétition n'émane pas des citoyens, mais des usagers de la piscine, ce qui est plus large que les citoyens. Cela dit, comme M. Knörr, il propose de ne pas entrer en matière sur la pétition. Il n'énumèrera pas ici tous les arguments qui ont été évoqués précédemment.

Mme Suarez de Puga informe le Conseil municipal que la pétition a été annoncée à 934 signatures. Or, les signatures qui sont parvenues à la Mairie sont au nombre de 661. En additionnant les signatures en ligne et les signatures manuscrites, 87 Thônésiens ont signé la pétition. En élargissant aux Trois-Chêne, ce sont 156 Chênois qui l'ont signée.

M. Rastello souhaite réagir aux attaques formulées par M. Knörr. S'agissant des fantasmes qu'aurait la gauche, l'assemblée aura pu constater que le sujet de la pétition est plutôt clivant au sein de la gauche. **M. Rastello** se demande donc d'où viennent ces fantasmes sur cette gauche qui devrait racoler des voix. Enfin, il ne peut qu'abonder dans le sens de M. Knörr, s'agissant de la défense des femmes qui sont, selon ce dernier, opprimées. Il l'invite à le voir après la séance pour lui remettre un badge de la Grève féministe.

Mme N'Guessan revient sur les chiffres transmis par la Conseillère administrative, Mme Suarez de Puga. Sauf erreur, la piscine est un lieu public, ouverte à tout le monde. Par conséquent, il est normal que des personnes qui n'habitent pas Thônex ou les Trois-Chêne aient aussi signé la pétition. Selon **Mme N'Guessan**, il semble raisonnable de pouvoir entendre, en tant que conseillers municipaux, les besoins de la population qui fréquente la piscine et d'analyser la situation afin de proposer une solution adéquate aux personnes qui sont actuellement discriminées parce qu'elles ne peuvent pas accéder à cette piscine en raison de maillots de bain ou d'habits qui ne sont pas autorisés. En conclusion, il serait raisonnable d'écouter la demande de cette population et de pouvoir y répondre.

Le Président met un terme au débat et se propose de faire voter le renvoi de la pétition en commission sports.

M. Knörr rappelle que le règlement du Conseil municipal prévoit soit le classement d'une pétition, soit son renvoi au Conseil administratif ou en commission, soit son ajournement. L'UDC propose le classement sans suite.

Un désaccord apparaît sur l'ordre des votes.

M. Calame rappelle que, d'après le règlement du Conseil municipal, le bureau aurait dû voter un préavis, ce qui aurait permis de voter sur ce préavis et éviter la gabegie actuelle. Il invite donc le bureau à veiller à l'avenir à donner un préavis sur chaque pétition que le Conseil municipal recevra. Il propose une interruption de séance de cinq minutes pour que le bureau se mette d'accord sur la procédure de vote et revienne avec une seule solution.

La séance est interrompue de 20h48 à 20h53.

Le Président rouvre la séance. L'article du règlement du Conseil municipal relatif aux pétitions est clair et fixe l'ordre dans lequel les votes se font.

Par conséquent, **le Président** commencera par mettre aux voix le renvoi de la pétition en commission. C'est du reste ce qui avait été fait lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal.

- **Le renvoi de la pétition en commission est refusé par 12 voix contre, 10 voix pour et 4 abstentions.**

Le Président soumet au vote le classement de la pétition.

- **Le classement de la pétition est accepté par 13 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions.**

Pétition adressée au Conseil municipal et au Conseil administratif de Thônex

Pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex !

Contrairement à ce qui est possible dans les piscines de la Ville de Genève, notamment, le règlement de la piscine de Thônex interdit, à son article 13 al.2, le port de vêtements couvrants, "shorts de bains, bermudas ou burkinis".

Cela empêche de nombreuses personnes de pouvoir profiter de la piscine: des personnes qui veulent se protéger du soleil, cacher des cicatrices, éviter des regards grossophobes et des femmes souhaitant se baigner en maillot couvrant pour des raisons personnelles, culturelles ou religieuses.

Les seuls critères qu'il faudrait prendre en compte pour le port de maillots de bains et ce, sans distinction de genre, sont:

- les maillots de bain sont réalisés dans des tissus conçus spécifiquement à cet usage;
- les maillots ne doivent pas avoir été portés avant l'accès à la piscine;
- la douche est obligatoire avant la baignade.

Qu'en est-il au niveau scientifique? Il est à noter que la couvrance du maillot de bain ou son adhérence au corps ne sont pas considérés comme des critères significatifs, au contraire de l'hygiène des baigneurs-euses et de la propreté du maillot (voir l'étude française de l'ANSES).

En conséquence, les soussigné-es demandent :

- un changement de règlement de la piscine de Thônex qui permette à tous·tes d'en profiter ;
- des panneaux d'information à l'entrée et dans les vestiaires de la piscine, en plusieurs langues, qui expliquent les raisons pour lesquelles il est demandé de porter des maillots de bain propres, de se doucher avant la baignade et quelles sont les conséquences des objets perdus (élastiques, pansements, etc.) sur le système de filtrage et le fond mobile de la piscine intérieure;
- des distributeurs de gel douche dans toutes les douches.

Les personnes usagères de la piscine de Thônex et les associations suivantes :
Coordination pour des baignades inclusives
Grève féministe
Foulards Violets
Petits Pas de Société
Coordination-asile.ge



Pour en savoir plus et/ou pour vous impliquer dans la campagne:

baignades-inclusives-Thonex@proton.me

Feuille à retourner, même incomplète, avant le 15 septembre 2025 à l'adresse suivante:
Valentine Fueter Ohanessian, ch. de Beaumelon 6, 1224 Chêne-Bougeries

Pétition intitulée

« Pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex »

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40 du règlement du Conseil municipal du 30 mars 2021,
- Vu la pétition munie de 934 signatures intitulée « Pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex » et déposée par les associations et collectifs suivants :
 - Coordination pour des baignades inclusives
 - Grève féministe
 - Foulards Violets
 - Petits Pas de Société
 - Coordination-asile.gw

Le Conseil municipal

décide

par 13 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions

- De classer la pétition

6. Cession à la Ville de Thônex de la sous-parcelle DP 5731B de Thônex et constitution de servitude de passage public grevant la parcelle 3801 de Thônex (DA 25-05)

Le Président donne la parole à M. Wünsche, Conseiller administratif délégué aux espaces publics.

M. Wünsche rappelle que le chemin des Lucanes est un chemin piétonnier qui traverse la commune du nord au sud et fait partie du MAP Foron (mesures d'accompagnement paysagères le long du Foron). Pour mettre en œuvre ce cheminement piétonnier et les entretiens dont se chargera la commune, des démarches doivent être entreprises auprès des propriétaires privés des différentes parcelles. Ce soir, le Conseil municipal est appelé à voter une partie de l'avancement du projet, afin de permettre la création des servitudes de passage sur certaines parcelles privées. Les frais y relatifs seront uniquement des frais juridiques. Les négociations avec les autres propriétaires au long de ce cheminement se poursuivant, le Conseil municipal sera amené dans le futur à voter sur d'autres objets du même type que ce soir.

Le Président invite M. Boux de Casson à donner lecture du dispositif de la délibération.

Le Président ouvre ensuite la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met la délibération au vote (majorité qualifiée).

Délibération

Cession gratuite du DP 5731 B au domaine public communal et constitution d'une servitude de passage public à pied grevant la parcelle 3801 de Thônex"

- Vu le projet Map Foron pour lequel un crédit a été ouvert par le Conseil municipal le 1^{er} avril 2025 pour la réalisation de la 2^{ème} étape, délibération approuvée par le département en charge des communes le 5 juin 2025 ;
- vu les négociations menées en parallèle avec l'Etat en lien avec les travaux de renaturation du Foron qui ont permis notamment l'aménagement d'une place publique sur la parcelle DP5731 appartenant au domaine public cantonal ;
- vu la sollicitation de l'Etat pour une prise en charge par la Commune de l'entretien de cette place publique s'agissant d'un nouvel espace de proximité, pour la population communale aménagé sur la base d'un plan validé par la Commune ;
- vu l'intérêt pour la Commune que ce périmètre soit incorporé au domaine public communal attenant (dp 5730) chemin du Foron
- vu le dossier de mutation DM 47/2025 élaboré par le bureau Kùpfer géomètres SA qui pourrait être encore légèrement modifié ;
- vu l'accord du propriétaire de la parcelle 3801 de Thônex pour constituer une servitude de passage public en faveur de la Commune pour accéder de manière aisée à cette place publique dont l'assiette a aussi été aménagée par l'Etat ;
- vu le plan de servitude élaboré par le bureau Kùpfer géomètres SA qui pourrait être encore légèrement modifié ;
- vu le projet d'acte notarié et le projet de réquisition établis par Me Chatelanat, notaire ;
- vu les coûts induits pour l'entretien de cette extension du dp communal et de l'assiette de la servitude
- attendu que les frais d'acte, droits et émoluments seront pris en charge par le budget de fonctionnement ;
- vu l'exposé de motifs ;
- conformément à l'article 30, alinéa 1, let k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal, à la majorité qualifiée

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter la cession gratuite au dp communal de la sous-parcelle DP 5731B de Thônex de 253 m² issue du DM 47/2025, élaboré par le bureau Küpfer géomètres SA qui pourrait être encore légèrement modifié et sa réunion avec la parcelle dp 5730.
 2. D'accepter de constituer en faveur de la Commune une servitude de passage public à pied grevant la parcelle 3801 de Thônex selon le plan de servitude établi par le bureau Küpfer géomètres SA qui pourrait être encore légèrement modifié (assiette figurée en orange).
 3. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
 4. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié et la réquisition nécessaires.
- 7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'050.- destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale (DA 25-07)**

Le Président donne la parole à **M. da Silva**, Maire et Conseiller administratif délégué à la sécurité.

M. da Silva indique que le véhicule qu'il s'agit de remplacer date de 2011 et atteint aujourd'hui le seuil honorable des plus de 180'000 kilomètres, faisant état d'un usage plus qu'avéré. Ce véhicule est en bout de course. Les pannes régulières engendrent d'importants coûts d'entretien. Il est proposé de le remplacer par le modèle Skoda présenté dans l'exposé des motifs, véhicule de référence des polices municipales du canton de Genève. Il s'agit du même véhicule que celui que la commune a acquis récemment pour remplacer un véhicule vieillissant de la flotte et qui donne entière satisfaction. **M. da Silva** insiste sur le fait qu'il s'agit d'un remplacement, et non pas d'une acquisition supplémentaire. Il ajoute que le véhicule qui sera désaffecté devrait vivre une retraite paisible au musée de la police municipale, conformément à la motion du groupe UDC que le Conseil municipal a acceptée il y a quelques mois.

Le Président donne la parole à Mme Moro, présidente de la commission sécurité.

Mme Moro mentionne que la commission sécurité a préavisé positivement la demande de crédit à l'unanimité.

Le Président donne la parole à M. Saudan, président de la commission finances.

M. Saudan rapporte que la demande de crédit d'investissement de CHF 75'050.- pour l'achat d'un véhicule de police a été approuvée à l'unanimité (8 voix pour) par la commission finances.

Le Président ouvre la discussion.

M. Knörr annonce que le groupe UDC soutient l'acquisition de ce véhicule, l'ancien ayant parcouru 180'000 kilomètres. Il note cependant qu'entre la construction, l'utilisation et le recyclage d'un véhicule électrique, celui-ci doit avoir roulé 300'000 kilomètres pour polluer moins qu'un véhicule thermique. Il souhaite donc longue vie à la nouvelle Skoda et espère qu'elle fera de longs allers-retours sur la chaussée des Cornouillers. Par ailleurs, la commission a été informée du fait qu'il s'agissait d'un excellent véhicule, que toutes les polices utilisent. Or, ces véhicules n'ont pas été testés en situation de crise. Cela signifie qu'aussi bien à Genève que dans le reste de la Suisse, il est impossible de savoir si ces véhicules électriques tiendraient le choc par exemple d'un de ces Pilatus Porter ou d'un autre avion qui raterait son atterrissage à l'aéroport d'Annemasse et irait s'étaler mollement sur la voie centrale de Belle-Terre. L'on ne sait pas s'ils pourraient rester en position tout au long de l'opération, sans devoir être rechargés. Il est bien plus facile de mettre de l'essence dans un véhicule thermique que de charger un véhicule électrique. Quoi qu'il en soit, le véhicule qu'il est proposé d'acquérir est un bon véhicule et répond aux besoins de la police municipale. Quant à l'ancienne Skoda qui part à la retraite, l'un des membres de l'association du musée a indiqué à **M. Knörr** que Mme la Commandante a sollicité celle-ci pour connaître son intérêt. L'association a répondu positivement, malgré un souci de place. La balle est donc maintenant dans le camp de Mme la Commandante.

M. Ventouras donne lecture de la prise de position de l'Alternative :

Fontaine, je ne boirai pas de ton eau – adage, adage... Mais jamais je n'aurais cru un jour imaginer même me réjouir de soutenir le projet d'acquisition d'un véhicule de police. Et pourtant, l'Alternative soutient pleinement cette demande de crédit pour permettre à notre police municipale d'être dotée d'un véhicule moderne et écologique, nonobstant les 300'000 kilomètres, et qui répondra pleinement aux missions de notre police municipale, même si le Pilatus venait s'écraser (restons national...).

La parole n'étant plus demandée, **le Président** invite **M. Loureiro** à donner lecture du dispositif de la délibération avant de procéder au vote.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'050.-
destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale

- Attendu que le service de la police municipale est doté de trois véhicules automobiles de patrouille, deux SKODA break acquises en 2011 et 2014, une SKODA ENIAQ acquise en 2024, et un fourgon MERCEDES Vito en circulation depuis 2017 ;
- Attendu que les véhicules de service sont employés quotidiennement pour se déplacer sur les différents sites de la commune mais aussi à transporter du matériel nécessaire en intervention ainsi que l'équipement des agents ;
- Attendu que depuis la nouvelle loi sur les APM de 2010 les sollicitations de la centrale d'engagement de la police cantonale sont de plus en plus nombreuses ce qui implique des interventions urgentes et des arrestations avec conduite de prévenus au poste de police ;

- Attendu que les patrouilles de la police municipale de Thônex couvrent, en plus de Thônex, la commune de Puplinge et la Commune de Chêne-Bourg sur la base de la convention signée en 2022 et que des chemins non goudronnés doivent être empruntés ;
- Attendu que le véhicule SKODA, acquis en 2011 et cumulant aujourd'hui 180 000 kilomètres, atteint un seuil kilométrique important, ce qui génère des risques accrus de pannes mécaniques et des coûts de maintenance en constante augmentation ;
- Vu les coûts induits par l'achat de ce véhicule qui sont évalués à un montant de CHF 15'300.- montant qui comprend les charges ;
- vu l'exposé de motifs ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 septembre 2025 ;
- conformément à l'article 30, alinéa 1, let e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour et 2 abstentions,

1. D'accepter d'acquérir pour les besoins de la police municipale un nouveau véhicule Škoda / Enyaq 85 4x2, 0g/100 km de CO2, étiquette énergétique catégorie A, 204 CH DIN, 5 places.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 75'050.- en vue de l'acquisition prévue sous point 1
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 75'050.- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 1110.330 dès 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2 destiné au financement de ce véhicule.

8. Désignation des membres du Conseil de fondation de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2030 (C 25-05)

Le Président donne la parole à M. da Silva, Maire et Conseiller administratif délégué à la jeunesse.

M. da Silva apporte des informations sur les désignations déjà réalisées par le Conseil administratif pour les quelques représentants qu'il lui incombait de désigner. Ont été désignés à ce titre M. da Silva, en tant que conseiller administratif délégué, M. Richard Stark, M. Nils Dupont et Mme Vanessa Dahan, cheffe du service de la cohésion sociale, en tant que déléguée à l'enfance au sein de l'administration.

Le Président annonce que les personnes présentées ce jour sont :

- Pour le PLR : **Mme Virginie Moro**
- Pour le Le Centre-Vert'Libéraux : **M. Bryan Mägli**
- Pour l'Alternative : **Mme Francesca Cauvin**
- Pour l'UDC : **Mme Marina Casabella**

Applaudissements

Délibération

Désignation de 4 membres pour la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2030

- Vu les statuts de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, adoptés par le conseil de fondation le 28 août 2018,
- Vu l'article 11 des statuts susmentionnés qui prévoit que
 - « ¹ La Fondation est administrée par un conseil de fondation dont les membres doivent être domiciliés sur le territoire de la commune de Thônex, à l'exception du délégué à l'enfance énoncé, à l'alinéa 2, let. b de la présente disposition.
 - ² Le conseil de fondation se compose de :
 - a) un membre désigné par le conseil administratif de Thônex en son sein ;
 - b) trois membres désignés par le conseil administratif de Thônex, qui ne peuvent être ni conseillers administratifs, ni conseillers municipaux, mais dont l'un d'eux est le délégué à l'enfance de la commune de Thônex ;
 - c) autant de membres qu'il y a de partis politiques représentés au conseil.
- Vu l'article 12 alinéa 1 desdits statuts qui stipule que : « Le mandat des membres du conseil de fondation débute le 1^{er} octobre de l'année correspondant au début de chaque législature des autorités communales. Ils sont rééligibles. »

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

par acclamations

1. de désigner :

- M./Mme, pour le PLR : **Mme Virginie Moro**
- M./Mme, pour Le Centre-Vert'Libéraux : **M. Bryan Mägli**

- M./Mme, pour l'Alternative : **Mme Francesca Cauvin**
- M./Mme, pour l'UDC : **Mme Marina Casabella**

pour siéger au conseil de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2030.

M. da Silva félicite les nouveaux membres désignés et les informe qu'une première séance commune avec le Conseil de fondation sortant a été agendée par ce dernier au 15 octobre 2025. Il s'agira de faire se rencontrer le Conseil de fondation sortant et le Conseil de fondation entrant et de réaliser une transition pour que la nouvelle équipe puisse entamer les travaux dans des conditions optimales. Ayant pour sa part déjà participé aux travaux de la fondation et de son bureau en tant qu'invité, **M. da Silva** ne peut que recommander aux membres nouvellement désignés d'être présents, dans la mesure du possible, le 15 octobre prochain pour que les travaux puissent débuter dans de bonnes conditions.

9. Désignation des membres de la Fondation pour le logement de la Commune de Thônex pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 (C 25-06)

Le Président cède la parole à **M. Wünsche**, Conseiller administratif délégué aux bâtiments.

M. Wünsche informe le Conseil municipal que le Conseil administratif a décidé de désigner M. Patrick Lacour, M. Pierre Magnard, ainsi que lui-même au sein du Conseil de la Fondation pour le logement.

Le Président annonce que les personnes présentées sont les suivantes :

- Pour le PLR : **M. Riko Koning**
- Pour Le Centre-Vert'Libéraux : **M. Yvan N'Guessan**
- Pour l'Alternative : **M. Joseph Camuglia**
- Pour l'UDC **M. Stephen Knörr**

Applaudissements.

Délibération

Désignation de 4 membres pour la Fondation
de la Commune de Thônex pour le logement
pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

- Vu les statuts de la Fondation de la Commune de Thônex pour le logement, dont la même version a été adoptée par le Grand Conseil le 31 août 2017 (PA 559.01),
- Vu l'article 11 desdits statuts qui prévoit :

« ¹La Fondation est administrée par un Conseil de fondation.

²Les membres du Conseil de fondation sont désignés de la manière suivante :

- a) Le Conseil administratif élit 3 membres dont un conseiller administratif au moins et le président au sein des membres du bureau désignés conformément à l'article 24 des présents statuts ;
- b) Le Conseil municipal élit un membre par parti représenté au conseil municipal, dont au moins 2 conseillers municipaux ;
- c) Le Conseil de fondation peut désigner par cooptation 1 à 3 membres du Conseil de fondation » ;

- Vu l'article 12, qui stipule :

« ¹Les membres du Conseil de fondation sont désignés pour une durée équivalente à la législature communale, qui débute le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de la législature des autorités communales,
²Ils sont rééligibles. »

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par acclamations

1. de désigner:

- M./Mme, pour le PLR : **M. Riko Koning**
- M./Mme, pour le Le Centre-Vert'Libéraux : **M. Yvan N'Guessan**
- M./Mme, pour l'Alternative : **M. Joseph Camuglia**
- M./Mme, pour l'UDC **M. Stephen Knörr**

pour siéger au Conseil de la Fondation de la Commune de Thônex pour le logement pour la législature 2025-2030, pour cinq ans, pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

M. Calame invite M. le Conseiller administratif à donner les mêmes informations que M. le Maire sur la transition prévue.

M. Wünsche explique que le nouveau Conseil de fondation entrera en fonction plus tardivement que celui de la Fondation en faveur de la jeunesse, soit le 1^{er} janvier 2026. Néanmoins, il a pris les devants pour qu'une transition puisse être effectuée. Après un échange infructueux avec un membre du bureau de la Fondation du logement, M. Wünsche a envoyé un courrier au bureau lui-même, dont il attend encore une réponse. Il tiendra le Conseil municipal informé dans les meilleurs délais.

10. Motion du Centre-VL-HP « Pour la création de WC publics à proximité des bâtiments communaux, parcs et des places publiques »

Le Président cède la parole à l'auteure de la motion, **Mme Raiola**, qui en donne la lecture.

Discussion

M. Boux de Casson donne lecture de la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le sujet des toilettes publiques a déjà été abordé à plusieurs reprises en commission, notamment en 2022–2023 lors de l'étude du parc aqualudique. À l'époque, tous les groupes avaient reconnu que l'installation de sanitaires à proximité des infrastructures risquait de générer davantage de désagréments que d'avantages.

Il faut bien admettre que l'état de certaines toilettes publiques dans la Ville de Genève peut légitimement interroger : ces installations sont-elles bien intégrées, constituent-elles réellement un progrès ?

Pour autant, l'absence de toilettes accessibles dans notre Commune engendre des désagréments concrets : urines sauvages, dépôts, tensions avec les riverains. Il m'arrive régulièrement de voir des promeneurs (hommes et femmes) à Vilette se soulager de façon peu discrète.

L'accès à des sanitaires est une question de dignité, de santé publique et d'inclusion. Il permet à chacun (y compris les personnes à mobilité réduite, les livreurs ou les usagers de passage) de fréquenter nos espaces sans contrainte, tout en contribuant à la propreté et à l'attractivité de notre commune.

Nous sommes conscients que ce type d'équipement soulève des questions légitimes :

- Le coût d'installation et d'entretien : la Ville de Genève investit dans des cabines autonettoyantes, au prix de 250'000 francs l'unité.*
- Le risque de dégradations : il suffit d'observer certaines installations existantes pour constater que ce problème est bien réel.*
- L'acceptabilité locale : lorsque l'on connaît le temps que notre administration (et je ne vous parle pas du temps que consacre une simple association de quartier) consacre à la gestion de l'emplacement de simples conteneurs poubelles, on peut aisément imaginer les difficultés liées à l'implantation de toilettes publiques.*

D'autres interrogations méritent également d'être posées :

- Faut-il craindre que de telles installations attirent des personnes sans domicile fixe ? Faut-il prévoir des toilettes payantes ou gratuites ?*
- La location de toilettes lors des manifestations ne suffit-elle pas à couvrir les besoins ponctuels ?*

Ces enjeux peuvent sans doute être anticipés par des solutions éprouvées : cabines autonettoyantes, contrôle d'accès, surveillance discrète, nettoyage régulier. L'objectif est de concevoir des équipements bien gérés, qui répondent aux besoins sans créer de tensions.

C'est pourquoi le Groupe PLR accepte la proposition visant à demander à notre Exécutif de présenter une étude préliminaire à la Commission des espaces publics, portant sur l'opportunité, les modalités et les emplacements possibles de toilettes publiques dans notre commune. Cette étude devra intégrer les aspects techniques, sociaux, juridiques et budgétaires, ainsi que les retours des habitants, en particulier ceux qui pourraient résider à

*proximité des installations envisagées. Enfin, si cette initiative devait se concrétiser, nous demandons également au Conseil administratif d'envisager la mise en place d'un projet pilote limité à **une** installation, permettant d'en évaluer l'usage, les coûts et l'acceptabilité avant tout déploiement plus large.*

Nous espérons que cette démarche constructive permettra à chacune et chacun de se forger une opinion éclairée.

M. Loureiro rappelle que l'Alternative est en faveur du développement des infrastructures publiques. L'Alternative peut aussi bien soutenir la création de nouvelles places de crèche publiques que la création de nouvelles toilettes. En effet, il est important que chaque personne puisse avoir accès à un lieu adéquat pour effectuer ses nécessités. Cependant, la construction de nouveaux édifices n'est peut-être pas la seule solution possible. Les villes de Bienne, de Nyon, de Bulle ou même celle de Renens ont mis en œuvre un projet intitulé « toilettes accueillantes ». Le principe est de conclure un partenariat avec des commerces, avec ou sans participation financière de la part de la commune, pour qu'ils mettent à disposition leurs toilettes aux personnes qui en ont besoin. A l'entrée des restaurants, bars ou autres établissements publics participants, un autocollant indique qu'il est possible d'utiliser les toilettes dudit lieu, sans obligation de consommation. L'Alternative soutient le fond de la motion mais propose d'élargir la réflexion et d'étudier également la possibilité d'un tel projet. Il serait dommage que la commune construise de nouvelles infrastructures sans avoir au préalable envisagé cette possibilité. Par conséquent, l'Alternative propose un amendement à la motion, qui consiste à ajouter le point suivant (point 5 nouveau) : « étudier la possibilité de la mise à disposition des toilettes des commerces moyennant une contribution financière comme le projet "toilettes accueillantes", et cela notamment au bénéfice des seniors ».

M. da Silva, qui a déjà parlé en aparté de cette proposition avec M. Loureiro, se permet de répéter la réponse qu'il avait fournie. Depuis bien des années, la commune, notamment le service des manifestations, est saisie de ces questions de toilettes, notamment sur la place Graveson. C'est malheureusement en raison de l'absence de possibilités de développer de tels partenariats avec les commerçants locaux que la commune procède depuis plus de deux ans à la location de toilettes temporaires, qui n'offrent évidemment ni le confort ni la salubrité d'une structure pérenne.

M. da Silva ne souhaite pas s'immiscer dans le débat du Conseil municipal, mais simplement informer celui-ci que la demande avait déjà été formulée aux commerçants et que, à la suite du ras-le-bol de la plupart des commerçants qui acceptaient d'ouvrir leurs toilettes à des personnes qui n'étaient pas clientes, il a fallu procéder à la location des toilettes temporaires. De plus, il n'y a pas de commerces à proximité de certains lieux de manifestations (place des fêtes, jusqu'à récemment Belle-Terre, la maison de quartier). A Belle-Terre, le tenancier du tea-room risque de vivre la même réalité que le tea-room / boulangerie avoisinant la place Graveson. Lorsqu'une manifestation communale attire 500 à 600 personnes, voire 1 500 à 2 000 sur un week-end comme ThôNoël, cet établissement fait face à un va-et-vient constant de personnes qui ne sont pas clientes et qui viennent uniquement pour les toilettes, en les laissant parfois dans un état déplorable. Ce sont les retours que la commune a reçu des tenanciers d'établissements à proximité de la place Graveson, raison pour laquelle elle a décidé de louer des toilettes publiques.

M. Knörr souligne en préambule que l'implantation de nouvelles toilettes est un besoin. Cela dit, il verra le verre à moitié vide, tandis que d'autres ont vu le verre à moitié plein. À la place Graveson, les WC ne survivront pas même un week-end, avant qu'on ne retrouve des éléments de faïence éparpillés aux alentours, des lavabos arrachés, etc.

Dans certaines communes, **M. Knörr** relève que l'on ne parle pas de WC publics mais de spots de deal, parce que c'est à cela qu'ils servent. Toutefois, cette motion cherche à répondre à un problème réel. Elle sera envoyée au Conseil administratif, qui a déjà une partie de la solution avec des WC provisoires. Le Conseil administratif devra réfléchir aux emplacements et aux matériaux – titanes, plaques blindées et béton armé seraient bienvenus, sachant que ces lieux sont rapidement dégradés, raison pour laquelle ils sont fermés. En conclusion, l'UDC soutient la motion.

M. Rastello revient sur les arguments évoqués par le PLR, lequel apprend au Conseil municipal qu'il est principalement dérangé par les mauvaises odeurs quand les gens urinent dehors et que des SDF pourraient éventuellement avoir un abri où dormir la nuit. D'autres en revanche se préoccupent des femmes enceintes qui ne peuvent pas se soulager... Quant au fait que les WC publics coûtent cher, **M. Rastello** en convient, mais les routes, les crèches ou la piscine, elles aussi, coûtent cher. Pourquoi le Conseil municipal décide-t-il d'investir de l'argent dans ces infrastructures ? C'est parce qu'elles répondent aux besoins fondamentaux de la population.

M. Loureiro souligne, à la suite de l'intervention de M. da Silva, que l'Alternative soutient le fond de la motion. La proposition d'amendement vise simplement à étudier la possibilité de mettre en place un éventuel partenariat avec les commerçants, parce que l'Alternative estime que la commune a tout à y gagner. Il serait dommage de tirer des conclusions de la situation d'un commerce, qui se trouve à proximité de la place Graveson, alors qu'il en existe bien d'autres à Thônex. L'Alternative propose de réaliser cette étude, au même titre que la motion demande une étude pour le déploiement de WC publics. Intégrer cette réflexion pourrait être intéressant et concilierait tous les arguments évoqués par les différents intervenants ce soir. L'Alternative maintient sa proposition d'amendement et invite le Conseil municipal à la voter positivement.

M. da Silva précise que sa réponse visait simplement à informer le Conseil municipal que les contacts proposés par l'amendement avaient déjà été pris. Il avoue que la commune n'est pas allée chercher des commerçants jusqu'au centre commercial à Chêne-Bourg où se trouve Aldi, ni du reste du côté des Eaux-Vives. Mais à proximité des lieux où elle organise des manifestations, ces démarches ont été entreprises. M. da Silva fera grâce au public, ce soir, de l'énumération des entreprises qui ont été contactées, mais il pourra transmettre aux membres du Conseil municipal la liste des contacts qui ont été faits.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote l'amendement proposé par l'Alternative, qui consiste à ajouter le point suivant : « étudier la possibilité de la mise à disposition des toilettes des commerces moyennant une contribution financière comme le projet "toilettes accueillantes", et cela notamment au bénéfice des seniors ».

➤ **L'amendement est refusé par 20 voix contre et 6 voix pour.**

Le Président donne lecture des invites de la motion puis procède au vote.

Texte de la motion :

Motion du groupe Centre –VL–HP

Pour la création de W-C publics à proximité des bâtiments communaux, parcs et des places publiques.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Notre commune compte plus de 17'000 habitant·e·s et dispose de nombreux équipements publics, parcs, places, installations sportives et lieux de rencontre, fréquentés quotidiennement par les résidents, personnes âgées, les enfants, les travailleurs·es ainsi que les visiteurs.

Pourtant, force est de constater l'absence ou l'insuffisance de toilettes publiques accessibles, propres et fonctionnelles à proximité de ces lieux. Cette situation engendre des désagréments croissants, notamment pour les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes à mobilité réduite ou encore les usagers de l'espace public de passage ayant un besoin urgent.

En l'absence de toilettes, certains usagers sont parfois contraints d'utiliser des coins discrets, créant ainsi des désagréments olfactifs, des dépôts et une charge supplémentaire pour nos services communaux.

L'accès à des sanitaires est une question de dignité et de santé publique. De plus, cela participe à la propreté et à l'attractivité de nos espaces publics. Malheureusement, cette absence de WC public limite aussi la durée de sortie pour certaines familles et freine l'usage libre de nos espaces. Votre-notre commune doit être accueillante en pensant à toutes et tous, y compris aux personnes à mobilité réduite ou encore les livreurs, agents communaux et touristes qui fréquentent nos espaces sans avoir accès aux bâtiments privés.

Ce service public essentiel pour notre ville de 17'000 habitants n'est pas un luxe : c'est un standard minimal que des nombreuses autres communes suisses ont déjà mis en œuvre avec succès.

C'est d'ailleurs une des demandes fortes du Conseil des Habitants et une demande partagée par les commerçants qui se plaignent, par exemple lors de manifestations à la Place Graveson, où les toilettes des cafés et commerces parent massivement au manque de WC publics.

Nous vous remercions de donner suite à cette motion qui répond à un besoin de base, transversal et urgent, dans une commune dynamique, inclusive et soucieuse de la qualité de vie de toutes et tous. Merci.

Motion des groupes Centre-VL-HP

*Pour la création de W-C publics à proximité des bâtiments communaux,
parcs et des places publiques*

Considérant :

- Le nombre d'habitants de la Commune,
- Le nombre d'installations sportives et de lieu de rencontres,
- L'absence d'accès à des sanitaires pour tous,

Sur proposition du groupe Centre-VL-HP

Le Conseil municipal

Invite

Par 26 voix pour, soit à l'unanimité

Le Conseil administratif à étudier :

- Un plan de déploiement progressif de WC publics, avec des priorités définies selon les zones les plus fréquentées (bâtiments communaux, écoles, parcs, arrêts de transports publics, places publiques), prévoyant l'accessibilité PMR,
- Un budget estimatif d'investissement,
- Un budget estimatif de fonctionnement pour l'entretien régulier de ces installations,
- Des solutions modernes et durables (toilettes autonettoyantes, alimentées en énergie solaire, etc...)

Ce plan de déploiement de WC publics devra être présenté en commission espaces publics.

11. Proposition du Conseil administratif

Il n'y en a pas.

12. Questions écrites

Il n'y en a pas.

13. Propositions individuelles

- **Création de mini zones de verdure et de plantation à la place du goudron**

La proposition de **M. Calame** s'adresse à M. Wünsche. Le 4 octobre 2022, soit il y a presque trois ans, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de CHF 30'000.- pour la création de mini zones de verdure et de plantations d'arbres à la place du goudron. Cet été a été caniculaire. La probabilité d'avoir d'autres étés caniculaires ces prochaines années est non négligeable, pour le moins. Quelques faibles montants de ce crédit ont été dépensés en 2024. Sauf erreur, le sujet n'est jamais revenu en commission.

De la connaissance de **M. Calame**, aucun centimètre carré de goudron n'a été enlevé pour y mettre de la verdure et créer des îlots de fraîcheur au centre de la commune. **M. Calame** souhaite que, lors de la prochaine commission des espaces publics, le Conseiller administratif informe les commissaires de l'avancée de cette étude. Dans l'hypothèse où cette étude a été oubliée, il serait judicieux d'inviter les services à s'en saisir.

Le but n'est pas de distribuer des bouteilles d'eau sur la place de Graveson chaque été parce qu'il fait trop chaud, mais bien de créer des îlots de fraîcheur pour que la population puisse en profiter autant que possible. Il ne s'agit pas de casser du goudron pour casser du goudron, mais de nombreux espaces ont été goudronnés dans les années 1970 ou ultérieurement, sans que cela ne présente de fonctionnalité particulière. **M. Calame** cite l'espace d'environ 400 m² devant l'école à la route de Mon-Idee qui n'est utilisé que quelques fois par année par un véhicule d'enseignant pour décharger du matériel. D'autres endroits goudronnés peuvent être transformés en verdure, notamment des trottoirs de 6 m de large alors que 2 m ou 2,5 m suffiraient. Ces petites adaptations sont faciles à réaliser. Il suffit de louer un compresseur à une entreprise, les employés communaux enlèvent le goudron et y mettent un peu de terre, plantent une petite haie et cela permet de rafraîchir fortement, dans les préaux par exemple. En conclusion, **M. Calame** souhaite que ce point soit étudié en commission des espaces publics.

M. Wünsche remercie M. Calame pour sa proposition. Les espaces publics sont d'ores et déjà en train de traiter ce point. Certaines zones ont été identifiées. **M. Wünsche** se fera un plaisir de présenter en commission l'avancement du projet.

- **Impôt exigé par l'Etat de Genève sur la vente des terrains de la commune d'Ambilly**

En préambule, **M. Knörr** rejoint la remarque de M. Calame. Il relève qu'à Belle-Terre, un joli double rond-point avec de nombreux arbres a été, sur ordre de M. Hodgers et au nom de l'urbanisation effrénée, supprimé au profit d'un joli îlot de chaleur. Ensuite, il a appris par la presse que la commune d'Ambilly devra payer CHF 8'700'000.- d'impôts à Genève, alors qu'elle ne s'y attendait absolument pas. **M. Knörr** souhaite savoir si cela risque de se reproduire pour les étapes futures de Belle-Terre.

M. Wünsche explique que ce point ne relève pas des prérogatives du Conseil administratif, lequel n'a reçu aucune information sur ce sujet qui concerne l'Etat de Genève et la commune d'Ambilly.

M. Calame ajoute que la commune d'Ambilly ne sera pas taxée une deuxième fois, pour les étapes 2 et 3 de Belle-Terre, puisqu'elle a déjà vendu tous ses terrains.

- **Vélos au chemin de Mapraz**

M. Boux de Casson rappelle que, lors d'une récente séance du Conseil municipal, **le Président** avait donné lecture de la lettre d'une Thônésienne, Mme Viviana Armanino Mayor, qui s'inquiétait des nombreux vélos roulant à une vitesse excessive sur le chemin de Mapraz. La possibilité de mettre un vauban avec une affichette pour inciter à une certaine prudence avait été évoquée. **M. Boux de Casson** souhaite savoir si le Conseil administratif compte y apporter une réponse. **M. Wünsche** répond par la positive.

- **Signalétique d'interdiction de fumer dans les lieux extérieurs et ouverts**

M. Calame mentionne que, le 13 février 2024, le Conseil municipal a voté un crédit complémentaire de CHF 261'500.- pour finaliser la mise en place d'une signalétique sur le territoire communal. Ce projet prévoyait notamment CHF 20'000.- pour la signalétique d'interdiction de fumer dans les lieux extérieurs et ouverts. Cette signalétique découle d'une loi votée par le Grand Conseil en 2022.

Un règlement d'application, entré en vigueur le 1^{er} juin 2023, oblige les communes à installer des panneaux d'information dans les lieux où il est interdit de fumer à l'extérieur, notamment les espaces non fermés des établissements de formation, les écoles et les garderies, les aires de jeux destinées aux enfants et les pataugeoires, les terrains sportifs, les patinoires et les piscines, ainsi que les arrêts de transport public. Or, à ce jour, **M. Calame** n'a vu aucune signalétique d'interdiction de fumer, hormis à la piscine qui était antérieure à la loi du Grand Conseil. Il souhaite savoir pourquoi cette signalétique n'est toujours pas en vigueur sur la commune.

M. Wünsche indique que, sauf erreur puisque ce sujet date de son prédécesseur, la signalétique a été adaptée sur les bornes qui se trouvent à l'entrée des parcs communaux, ainsi que pour les établissements scolaires. Quant aux arrêts de transport public, les TPG ont leur propre signalétique – chacun est libre d'en être satisfait ou non – avec ces petits pictogrammes en dessous, à droite du nom de l'arrêt. Sauf erreur également, pour les manifestations, des oriflammes mobiles ont été acquis et sont installés quand la présence d'enfants est attendue.

M. Calame signale qu'en tout cas pour les parcs qu'il fréquente, les potelets à l'entrée ne précisent pas l'interdiction de fumer, mais uniquement l'obligation de tenir les chiens en laisse, etc. Pour ce qui est des arrêts de bus, au vu des nombreuses personnes qui y fument encore, la commune devrait faire un effort sur la signalétique. Une dizaine d'autres communes l'ont fait, comme la commune limitrophe de Chêne-Bourg et la ville de Genève. Ajouter un autocollant sur les abribus pourrait avoir un effet. **M. Calame** ne pense pas que les deux ou trois oriflammes qui ont été acquis pour les manifestations aient épuisé le budget de CHF 20'000.- qui était prévu pour la signalétique d'interdiction de fumer.

Comme M. Calame a répondu plus tôt à la question de **M. Knörr**, celui-ci souhaite répondre à la sienne. Il confirme que les transports publics ont leur propre signalétique et n'en veulent pas d'autres, ce qui amène des conflits relativement féroces. La problématique provient du fait qu'un cendrier est installé à chaque abribus, ce qui engendre une certaine confusion, fort excusable. Les fumeurs, voyant qu'il y a un cendrier, se disent qu'ils peuvent fumer, alors que le cendrier est là pour qu'ils puissent éteindre et jeter leur cigarette. **M. Knörr** ajoute que les CFF ont leur propre signalétique et ne veulent pas non plus celle des autres. Il constate que tout le monde est d'accord sur la finalité, mais pas sur le chemin pour y arriver (un peu comme dans cet hémicycle).

14. Divers

- **Motivation de la pétition sur les piscines inclusives**

Mme Roy a l'impression qu'en raison du chaos entourant le vote (chaos qui aurait pu être évité), le Conseil municipal est allé un peu vite dans sa prise de position relative à la pétition sur les piscines inclusives. Le Conseil municipal a décidé de classer la pétition, certes. Mais, par respect pour l'initiative citoyenne et le travail effectué, il est également mentionné, dans le règlement du Conseil municipal, que celui-ci décide d'informer les pétitionnaires de sa décision et de la motiver. Sauf erreur de sa part, aucune motivation n'a été faite.

Le Président ayant suggéré de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, **M. Calame** considère qu'il incombe au Président, respectivement au bureau, de rédiger une lettre, avec le secrétariat de la mairie, qui reprenne quelques arguments relevés par les membres du Conseil municipal qui ont souhaité le classement de

cette pétition. Le courrier ne serait pas soumis au Conseil municipal avant d'être envoyé. Cette procédure permettra d'éviter un débat en plénière probablement stérile et compliqué.

Le Président confirme que cette procédure sera appliquée.

- **Formulaire dématérialisé pour le chèque famille**

Mme Mancini rappelle que le groupe PLR avait déposé, début 2025, une motion pour une administration moderne et inclusive, qui demandait notamment des formulaires dématérialisés. Cette motion avait été renvoyée en commission. Depuis, le chèque famille a été créé. En 2025, alors que les clubs envoient leurs factures et d'autres documents par voie électronique, que l'on reçoit ses relevés bancaires et bien d'autres documents de manière numérique, il faut, pour déposer la demande de chèque famille, imprimer le formulaire, le remplir, et compléter le dossier avec la facture originale de l'activité de l'enfant, une preuve de paiement, une copie de la pièce d'identité de l'enfant, une copie de la pièce d'identité de son représentant légal et une copie des coordonnées bancaires – soit environ cinq feuilles de papier par enfant. Traiter les dossiers en version papier demande un temps considérable à l'administration. Avec un outil numérique de qualité, les familles auraient pu envoyer un formulaire et les documents dématérialisés au service *ad hoc*, qui aurait pu vérifier la pertinence des informations et transmettre directement à la comptabilité pour traitement et enregistrement des différents bénéficiaires du chèque. **Mme Mancini** espère que le sujet de la dématérialisation avance car, en 2025, il est indispensable de travailler d'une façon plus moderne.

M. da Silva confirme que le Conseil administratif souhaite dématérialiser cette prestation, comme d'autres. Il évoque les locations de salles, qui nécessitent aujourd'hui d'imprimer un document PDF, de le scanner et de l'envoyer, accompagné année après année des statuts de l'association qui sont parfois les mêmes depuis vingt, trente ou quarante ans. Il mentionne également les subventions vélos. La commune de Thônex n'est effectivement pas à la pointe en matière de dématérialisation et de simplicité d'usage. Pour bien des prestations, les réflexions avancent puisque, pour les locations de salles, une plateforme en ligne sera mise en place dans les prochains mois. Les demandes de subventions sociales ont été dématérialisées. Un portail équivalent sera prochainement mis en ligne pour les demandes de subventions culturelles et probablement pour le fonds d'art également (procédures d'attribution des bourses, etc.).

M. da Silva souligne que la commune est pour l'instant limitée par le fait qu'elle ne dispose pas des compétences à l'interne pour développer ces éléments liés à des systèmes informatiques lourds. Le Conseil administratif entend associer ces évolutions à une refonte du site internet, qui permettra une interactivité aujourd'hui nécessaire. Développer des modules *ad hoc* pour une prestation en particulier génère des frais importants, en l'absence d'une structure-mère (le site internet) capable d'absorber ces démarches en ligne. La refonte du site internet sera l'occasion de répondre également à une autre motion du groupe PLR, celle relative au lancement d'une application. Encore une fois, elle permettra d'intégrer tous ces processus qui, aujourd'hui, se doivent d'être dématérialisés – **M. da Silva** rejoint Mme Mancini sur le temps que passe aujourd'hui l'administration sur ces processus. À ce jour, la commune a dématérialisé les procédures qui étaient éprouvées et ancrées (demandes de subventions sociales, demandes de subventions culturelles, les locations de salles tout prochainement). Pour le chèque famille, voté, de mémoire, au début de cette année, avec une volonté marquée en commission de lancer le dispositif déjà pour cette rentrée, il a été jugé plus sage

de tester le dispositif, dans une forme plus rudimentaire mais qui permette une agilité. Si le bilan du chèque famille, tant dans son volet budgétaire que le Conseil municipal sera appelé à soutenir dans quelques semaines que dans son volet opérationnel, est positif, il sera alors possible de le dématérialiser.

Selon **Mme Mancini**, le simple fait de créer une adresse électronique, qui se serait appelée par exemple « chequfamille@thonex.ch », aurait pu permettre aux familles de transmettre les documents de façon numérique et aurait peut-être limité le travail administratif – elle suppose en effet que des employés de la commune devront eux-mêmes scanner tous ces documents reçus. Elle souhaitait simplement relayer une remarque de certains citoyens à laquelle elle adhère entièrement.

M. da Silva souligne que la procédure a été pensée par les services qui étaient « au front ». Autant le service en charge de la comptabilité que le service de la cohésion sociale, qui fait office de guichet pour ces demandes de subventions, ont décidé de cette procédure, en s'inspirant notamment de ce qui se pratique à Vernier et Meyrin. Cela dit, des améliorations peuvent effectivement être apportées.

- **Mise à disposition de salles pour les caucus**

M. Loureiro relève que, dans ses communications, M. Wünsche a fait un retour sur la demande qui avait été formulée par l'Alternative (plus précisément par Mme Cauvin) à propos de la simplification des locations de salles pour les caucus des partis politiques représentés au Conseil municipal. Il souhaite savoir combien des quatre salles mises à disposition sont accessibles aux PMR.

M. Wünsche répond que, hormis la salle du Conseil municipal, laquelle n'est pas entièrement accessible aux PMR, les trois autres salles le sont, grâce à des ascenseurs.

M. Loureiro propose que les partis politiques aient à disposition des salles qui soient toutes accessibles aux PMR, afin d'éviter des complications s'ils comptent chacun une personne en chaise roulante.

M. Knörr remercie le Conseil administratif d'avoir fait l'effort de trouver des salles pour les caucus. Il souhaite savoir s'il est possible de réserver déjà une salle pour 2026-2027 et comment s'y prendre.

Si le principe du « premier arrivé, premier servi » ne satisfait pas les partis politiques, **M. Wünsche** réfléchira à une autre procédure. A ce stade, les clés sont à disposition 48 heures avant la réunion et les salles sont d'ores et déjà réservées, pour les mois à venir, aux groupes politiques les jeudis précédant les plénières.

La séance est levée à 21h56.